

Éléments d'orientation et de cadrage pour l'usage scolaire d'agents conversationnels

Le contenu de ce document est appelé à évoluer en fonction des modifications apportées au fonctionnement des agents conversationnels. Seule la dernière version fait foi. Celle-ci est accessible en ligne sur le site web portail.rpn.ch.

1. Définition

Par agent conversationnel, il est fait référence à tout logiciel, gratuit ou payant, utilisant l'intelligence artificielle pour générer des réponses originales et potentiellement exploitables à des questions spécifiques des utilisatrices et utilisateurs. ChatGPT, Bard, Tay et Zo sont des exemples d'agents conversationnels.

2. Généralités

Avant d'utiliser de tels outils dans le cadre scolaire, il est important d'en comprendre le fonctionnement et les possibilités pour exploiter au mieux les fonctionnalités de ce type de logiciel.

De façon générale, nous sommes très loin des finesses de l'esprit humain, analysant une question originale et construisant une réponse logique. Un agent conversationnel ne présente intrinsèquement aucune capacité de réflexion permettant de résoudre un quelconque problème.

Si les agents conversationnels produisent des énoncés syntaxiquement corrects, ils n'ont pas pour vocation de transmettre des informations exactes et vérifiées. Ils fonctionnent en effet sur une méthode statistique calculant la probabilité qu'un mot en suive un autre, en fonction des éléments alimentant leur base de données. Outre le côté spectaculaire de la génération de contenus, il existe une forte probabilité qu'un agent conversationnel produise des éléments non conformes à la réalité. En dehors de la création d'histoires fictives, il faut donc garder un esprit critique à l'égard des textes produits par ces logiciels et les vérifier.

D'autre part, les réponses produites par les agents conversationnels varient fortement en fonction du contexte de départ donné à la machine et peuvent être orientées. Il est donc important de maîtriser l'art de la formulation des questions (appelées *prompts*). Cette compétence doit donc être développée tant auprès du corps enseignant que des élèves avant d'envisager l'usage des agents conversationnels à des fins pédagogiques.

3. Attention à donner au respect de la protection des données

Selon le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ([PFPDT](#)), de nombreuses questions portent sur la conformité des agents conversationnels à la protection des données. Le traitement de données personnelles par le biais de ces nouvelles technologies comporte des risques pour la sphère privée et l'autodétermination informationnelle. C'est pourquoi le PFPDT conseille aux utilisatrices et utilisateurs de vérifier, avant de saisir du texte ou de télécharger des images, à quelles fins ils seront traités.

4. Usages des agents conversationnels par les enseignant-e-s

Les agents conversationnels peuvent éventuellement faciliter certaines tâches de conception et de préparations de l'enseignement.

Il est utile de rappeler que l'utilisation d'un outil dans le cadre du travail avec les élèves, qu'il soit numérique ou non, doit avant tout répondre à un besoin pédagogique et apporter une plus-value par rapport à d'autres moyens plus habituels.

Chaque enseignant-e choisit librement les outils dont elle ou il a besoin, notamment les agents conversationnels. Elle ou il est compétent-e pour fixer le cadre de leur utilisation en classe.

Utilisés de façon ponctuelle et éthique, les agents conversationnels peuvent contribuer aux apprentissages des élèves. La réalisation d'activités mettant en œuvre des agents conversationnels peut favoriser l'apprentissage des bons usages et la mise en évidence des risques potentiels.

D'une façon générale, il est conseillé de vérifier que les élèves ont une bonne compréhension du fonctionnement de l'agent conversationnel, de ses avantages et de ses limites avant de l'utiliser.

5. Ressources mises à disposition

Des ressources numériques sont réunies dans les parcours iClasse suivants pour vous permettre de comprendre le fonctionnement de l'agent conversationnel ChatGPT et les enjeux qu'implique cette technologie pour la société :

- Parcours iClasse - [ChatGPT – Auto-formation](#) : permet de comprendre le fonctionnement et quelques enjeux liés à l'utilisation de l'agent conversationnel ChatGPT (identification RPN enseignant-e requise).
- Parcours iClasse – [ChatGPT – Parcours chronologique](#) : sélection de médias suivant l'évolution de ChatGPT depuis mi-décembre 2022 et des questions que son utilisation soulève. Ce parcours est régulièrement mis à jour (parcours libre).



6. Accompagnement des élèves

Conformément aux [principes de prévention numérique pour l'école obligatoire](#), le corps enseignant guide les élèves dans l'utilisation du numérique, tout en favorisant de bonnes pratiques. Dans cette optique, il serait préférable d'attendre que l'élève soit en mesure de

comprendre le fonctionnement des agents conversationnels et de prendre les précautions nécessaires en matière de protection des données avant de les utiliser.

Dans un premier temps, il serait bon de sensibiliser les élèves :

- au fonctionnement, aux avantages et aux limites des agents conversationnels ;
- aux règles générales d'utilisation ;
- aux bons usages des agents conversationnels : attention à la protection des données, utilisation éthique, esprit critique, fact checking, appropriation des contenus, etc. ;
- aux risques potentiels des mésusages : apprentissages limités, compréhension du monde faussée, plagiat, etc.

7. Contenu généré à l'aide d'agents conversationnels

Il est actuellement presque impossible de détecter si un contenu (texte, image, vidéo, audio, code, etc.) a été généré grâce à une intelligence artificielle.

Dans tous les cas, le contenu rédactionnel provenant de sources externes (agents conversationnels, sites web, auteurs-trices) doit faire l'objet d'une référence explicite. Les textes rédigés avec l'aide d'une intelligence artificielle devront être signalés par une mention de type « rédigé par une intelligence artificielle » ou « rédigé avec l'aide d'une intelligence artificielle », qu'il soit rédigé par un·e élève ou un·e enseignant·e.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)